

**Agir en faveur de l'emploi et des entreprises****Terre Mer, agissons pour une alimentation durable**

Rapporteur :

Madame Lydie BERNARD

Résumé :

L'agriculture, la pêche, l'aquaculture et l'agroalimentaire constituent un secteur économique majeur en Pays de la Loire, représentant plus de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Par ailleurs, les crises mondiales nous rappellent le rôle stratégique de la chaîne alimentaire dans nos sociétés et l'enjeu d'autonomie des territoires. S'appuyant sur le bilan de la Stratégie agri-alimentaire 2016-2020 et sur les programmes FEAMP 14-20 et FEADER 14-22, la Région fixe de nouvelles orientations pour les six années à venir pour la production alimentaire en Pays de la Loire. Ces propositions s'appuient sur les forces du territoire, en particulier sa diversité de productions, et engagent les acteurs dans une transition continue des systèmes, en faisant preuve d'anticipation et de capacité à travailler collectivement, en transversalité.

Pour maintenir la capacité nourricière « Terre et Mer » de la région, la stratégie Alimentation 23-28, intitulée "Terre Mer, agissons pour une alimentation durable", vise à donner l'impulsion d'une approche circulaire et systémique, appuyant son action sur 3 axes majeurs :

- Le renouvellement des générations : maintenir la dynamique d'installation et transmission des exploitations agricoles et des activités de pêche et d'aquaculture est une priorité majeure de cette stratégie. L'attractivité des métiers et la formation s'inscrivent également dans cet objectif.
- Une alimentation durable et diversifiée assurant sa fonction nourricière : pour maintenir le potentiel de production et sa diversité, la Région révise les conditions de soutien à l'investissement pour des outils productifs performants et compétitifs, répondant aux enjeux de durabilité. De l'amont à l'aval, la structuration des filières reste un enjeu majeur, pour les filières traditionnelles comme pour les filières émergentes, en approvisionnement local comme à l'export.
- Des solutions pour préserver nos communs : nécessité impérieuse pour une production alimentaire durable, la préservation de l'eau, de la biodiversité, de l'énergie et du carbone, des sols, de la forêt peut se révéler un catalyseur d'innovations. Par des incitations financières directes, par le développement et l'adoption de nouvelles pratiques, la Région encourage le plus grand nombre d'acteurs dans la transition écologique.

L'alimentation est ainsi au croisement de multiples transformations. Les acteurs de la filière doivent faire preuve d'anticipation et d'adaptation mais aussi de capacité à travailler en transversalité.

En cohérence avec ses responsabilités, la Région souhaite agir envers les nombreux enjeux que rencontrent les filières alimentaires en proposant un outil pour le plus grand nombre, la Démarche de Transition.

En complément, pour réussir collectivement ce défi, la Région renforce son soutien à l'innovation favorisant le croisement des compétences et le continuum recherche-innovation pour accélérer et élargir la diffusion des innovations.

Pour favoriser la mise en œuvre de cette stratégie, une nouvelle organisation des services régionaux sera effective dès le 1er janvier 2023, avec une équipe d'agents présente dans chaque préfecture de département afin d'offrir un service de proximité. Une attention particulière sera portée à la simplification, la lisibilité et l'accessibilité des aides régionales. Enfin, les budgets régionaux mobilisés pour soutenir la stratégie permettront un effet levier sur les fonds européens (plus de 17 M € de FEAMPA 21-27 et 194 M € de FEADER 23-27) et des instruments financiers viendront compléter la palette de dispositifs d'accompagnement.

S'inscrivant dans les objectifs transversaux de la Région, jeunesse, emploi et transition écologique, la stratégie " Terre Mer, agissons pour une alimentation durable " vise à fédérer l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire autour d'une vision collective, ambitieuse et enthousiasmante pour une alimentation saine et durable.

Pas d'affectation relative à ce rapport.

Territoires concernés :

Région des Pays de la Loire,

La stratégie « Terre Mer, agissons pour une alimentation durable » s'inscrit au croisement de plusieurs calendriers : bilan de la mise en œuvre de la Stratégie agri-alimentaire 2016-2020, fin de programmations FEAMP 14-20 et FEADER 14-22 et début des nouvelles programmations FEAMPA et FEADER.

La Stratégie agri-alimentaire 2016-2020, déclinée en une centaine d'actions, a servi quatre objectifs majeurs : **créer, rayonner, protéger, fédérer**.

Elle est marquée par des résultats impactants pour l'agriculture (3 000 jeunes agriculteurs soutenus à l'installation, 6 000 exploitations agricoles aidées dans leur projet de modernisation), pour l'environnement et le changement climatique (lancement des Fermes Bas Carbone avec 1300 élevages soutenus, doublement des surfaces en agriculture biologique), pour le développement économique et les industries agroalimentaires (140 projets d'investissements permettant la création de 1100 emplois majoritairement en zone rurale), pour une alimentation locale de qualité (Plan d'actions pour la qualité des produits alimentaires, approvisionnement local dans les lycées et soutien à la transformation à la ferme), pour la filière halieutique et aquacole (création d'une interprofession régionale, lobby européen dans le contexte du Brexit, soutien à l'innovation) et pour la forêt (1400 ha reboisés, 60 projets d'entreprises soutenus, des plateformes d'innovation renforcées).

S'appuyant sur ce bilan et sur une importante concertation menée en 2021 et 2022 pour l'élaboration des programmes FEADER et FEAMPA, **la Région souhaite définir de nouvelles orientations pour la période 23-28** qui s'inscrivent dans un contexte mondial en évolution constante et rapide.

En cohérence avec les objectifs transversaux de la Région (territoires, jeunesse, emploi, transition écologique), **l'ambition est de donner une vision stratégique globale pour la production alimentaire en Pays de la Loire pour les six années à venir**.

Cette vision, détaillée dans la première partie de ce rapport, pose un cadre dans lequel s'inscriront les stratégies et plans d'actions spécifiques qui seront élaborés et mis en œuvre sur cette période. La seconde partie du rapport identifie les leviers que la Région met déjà en œuvre ou ceux qui seront activés d'ici 2028.

Enfin, la dernière partie présente certains principes transversaux de mise en œuvre (efficience de l'action régionale, simplification, gouvernance).

Pour mettre en œuvre cette stratégie, **une nouvelle organisation des services régionaux** sera mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, notamment en lien avec le transfert de compétences de l'Etat vers les Régions pour les mesures non surfacique du FEADER.

## **1- L'alimentation, un enjeu majeur stratégique pour la Région des Pays de la Loire**

L'ambition portée par la Région au travers de ce rapport s'établit dans un contexte socio-économique instable et s'appuie sur les forces du territoire, en particulier le potentiel de production alimentaire diversifié des Pays de la Loire. Ainsi, avant de poser la vision politique, il est nécessaire de présenter les principaux éléments de diagnostic.

### **1.1 - Contexte**

Il convient tout d'abord de rappeler que l'agriculture, la pêche, l'aquaculture et l'agroalimentaire constituent un **secteur économique majeur en Pays de la Loire, représentant plus de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel et un quart de l'emploi industriel**. Outre cette production importante en volume, **l'atout majeur du territoire est la diversité de production**. Le rapport du CESER, L'agriculture de demain en Pays de la Loire, publié en décembre 2021, indique ainsi que « les Pays de la Loire se trouve en situation d'auto approvisionnement sur de nombreuses productions ». C'est le cas en particulier des filières d'élevage, exportatrices (lait, viande bovine et volaille) et plusieurs filières végétales (pommes de table, tomates, viticulture,...). Une publication du média Utopies place Angers et Nantes au 2<sup>ème</sup> rang de l'autonomie alimentaire des aires urbaines après Avignon mais à la 1<sup>ère</sup> place en matière de diversité alimentaire.

Bien que récent en Pays de la Loire, le **développement des circuits de proximité** est un réel atout pour permettre un approvisionnement local et une amélioration de la valeur ajoutée sur les exploitations. Il s'est accéléré en réponse à la crise sanitaire COVID et grâce à un essaimage des projets, notamment dans le cadre des PAT (en 2020, 2300 exploitations transformaient leur production à la ferme contre 700 seulement en 2010). La structuration des **filières sous signe de qualité** permet potentiellement une meilleure valorisation des productions sur des marchés segmentés. L'**agriculture biologique** a particulièrement progressé sur notre territoire passant de 5% de la SAU (surface agricole utile) en AB en 2011 à près de 12,3% en 2021 (soit 2 points de plus que la moyenne nationale). Pour autant, l'atteinte d'**une meilleure valorisation économique reste un enjeu fort** de la filière agricole et alimentaire qui peine aujourd'hui à rémunérer correctement les producteurs, renforçant le défaut d'attractivité de la filière. Pourtant, le **renouvellement des générations en agriculture est une nécessité** avec 16% des chefs d'exploitation qui étaient âgés de plus de 60 ans en 2020, portant à 4 000 le nombre d'exploitations à céder dans les 5 ans.

Pour faire face à ce défi, la filière régionale peut s'appuyer sur ses **compétences en matière de formation**. En effet, la région des Pays de la Loire est une des principales régions de formation agricole (20 800 élèves et apprentis à la rentrée 2020). La Région compte également six centres qui dispensent des formations à la pêche maritime et à l'aquaculture. **L'innovation** est aussi une clef pour y répondre en accompagnant la filière vers une diminution de la pénibilité des métiers mais aussi vers le développement de nouvelles productions (comme les protéines végétales ou les matériaux biosourcés) orientées vers les attentes sociétales, les enjeux environnementaux et la résilience face aux crises. A ce titre, le territoire ligérien est riche d'équipements et de compétences de haut niveau en recherche et innovation dans de nombreux domaines concernant la filière alimentaire (comme par exemple, situés sur le Campus des sciences de l'alimentation, le laboratoire Biopolymères Interactions Assemblages (BIA) et le laboratoire GEPEA (GENIE des Procédés Environnement - Agroalimentaire). La Région est

également dotée de centres d'expérimentation (dont 5 fermes expérimentales, un centre technique pour la conservation des produits, la Plateforme Mollusques Marins de l'IFREMER, ...). Pour accélérer le développement et l'adoption des innovations, l'enjeu régional est aujourd'hui de croiser les compétences et de **renforcer le continuum recherche-innovation**.

Par ailleurs, le territoire ligérien se caractérise par une **démographie croissante** (le rapport du GIEC Pays de la Loire indique qu'on attend 590 000 habitants supplémentaires d'ici à 2050), vecteur d'opportunités pour le développement du marché local mais engendrant une consommation importante et une modification des usages du foncier pour accueillir les nouvelles populations (logement, services et mobilités). **La tension sur le foncier** pose des difficultés pour les agriculteurs, conchyliculteurs et saliculieurs et vient alourdir la **capitalisation des exploitations agricoles qui n'arrivent pas toujours à trouver le financement de ce fort besoin en capital**.

Pourtant, **la place de l'alimentation** dans nos sociétés est repositionnée à un niveau stratégique par les crises mondiales (climatique et énergétique, sanitaires, géopolitiques) qui ont mis en exergue l'enjeu d'autonomie des territoires. Renforcer l'**autonomie alimentaire** nécessite de **renforcer l'autonomie et la protection des ressources** : eau, énergie, intrants et équipements, protéines, main d'œuvre, foncier, ...

**L'alimentation est au croisement de multiples transformations** et les acteurs de la filière doivent faire preuve d'anticipation, d'innovation, d'adaptation mais aussi de capacité à travailler collectivement, en transversalité. **L'échelon régional représente un maillon incontournable dans la transformation des systèmes alimentaires**. Capable de soutenir et rassembler les initiatives territoriales, la Région est aussi un acteur privilégié d'accompagnement de la filière par sa compétence en matière de développement économique et sa qualité de gestionnaire des fonds européens FEADER (autorité de gestion régionale) et FEAMPA (organisme intermédiaire).

## **1.2 - Ambitions de la Région des Pays de la Loire**

Saisissant pleinement la mesure de ces constats, la Région entend prendre sa responsabilité et poursuivre son soutien à la filière alimentaire ligérienne, visant à répondre à l'enjeu posé de l'autonomie alimentaire, comme souligné dans la priorité 6 du SRDEII 22-28 (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation). La stratégie « Terre Mer, agissons pour une alimentation durable » se donne ainsi pour objectif de **maintenir la capacité nourricière « Terre et Mer » de la région pour une alimentation saine et durable**. La Région souhaite donner l'impulsion d'une **approche circulaire et systémique** pour atteindre cet objectif, appuyant son action sur 3 axes majeurs :

- **Le renouvellement des générations, l'emploi et le développement des compétences**  
Cet axe vise à répondre à notre priorité majeure de l'installation et la transmission des exploitations agricoles, des activités de pêche et d'aquaculture. Mais il s'agit également de former et favoriser le recrutement de la main d'œuvre salariée, y compris en industrie agroalimentaire. Cet axe vise aussi à travailler sur l'attractivité des métiers, en fédérant les acteurs autour de cet enjeu et en valorisant ces métiers.
- **Une alimentation durable et diversifiée assurant sa fonction nourricière**  
La Région confirme le nécessaire repositionnement de l'alimentation au centre des préoccupations tant des décideurs publics que des citoyens. Pour remplir la fonction nourricière, les outils productifs doivent rester performants et compétitifs tout en répondant aux enjeux de durabilité grâce à l'investissement et l'innovation. Par ailleurs, la force de l'agriculture ligérienne réside dans sa diversité de production au travers des filières agricoles et halieutiques mais aussi au travers de la diversité de systèmes de production. Cette richesse assure un équilibre plus résilient des systèmes. Enfin, le

territoire régional bénéficie d'un potentiel pour nourrir sa population locale mais également pour exporter une partie de la production hors des frontières régionales et nationales. L'approvisionnement local reste un enjeu majeur mais la capacité d'exportation de certaines filières doit pouvoir se maintenir voire se développer.

- **Des solutions pour préserver nos communs : eau, énergie, carbone, biodiversité, sols**

La préservation des biens communs est non seulement une nécessité pour une production alimentaire durable mais c'est également un catalyseur d'innovations et de solutions. L'eau, la biodiversité, l'énergie et le carbone, les sols, sont autant de ressources à protéger pour assurer la production alimentaire d'aujourd'hui et de demain. La forêt, brique fondamentale de l'écosystème, joue un rôle majeur dans cet équilibre.

Les changements rapides (sociétaux, climatiques, géopolitiques) nécessitent d'innover pour s'adapter. La Région confirme son engagement dans le soutien aux collectifs : faire émerger l'innovation et la faire adopter nécessite de travailler en transversalité, en croisant les filières, les métiers et les compétences. Dans cet esprit, la Région a à cœur de faire coopérer les acteurs ligériens mais également de leur faciliter l'ouverture vers d'autres acteurs et territoires nationaux, européens et internationaux.

D'une façon transversale et en lien avec sa politique d'innovation, la Région souhaite agir envers les différents enjeux que rencontrent les filières alimentaires en proposant un outil pour le plus grand nombre, **la Démarche de Transition**.

## 2. Les leviers d'actions pour servir cette vision et atteindre les objectifs

### 2.1 - Le renouvellement des générations, l'emploi et le développement des compétences

Le renouvellement des générations en agriculture, en pêche et en aquaculture répond non seulement à l'enjeu du maintien d'une production diversifiée mais répond aussi à l'enjeu de limitation de la concentration des outils de production, liée à l'augmentation de la taille des entreprises (+ 18 ha en 10 ans de surface agricole utile moyenne). Outre le soutien direct à l'installation, d'autres leviers existent pour favoriser le renouvellement des générations, y compris de la main d'œuvre salariée : formation, réduction de la pénibilité, communication sur les métiers, etc. Parmi les outils mis en œuvre par la Région, certains se voient renforcés et de nouveaux outils seront proposés.

#### ***Installation agricole et transmission***

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA), aide à l'installation co-financée par des fonds FEADER gérés par la Région, est en cours de révision, en concertation avec la profession. Plus simple et plus lisible, ce dispositif proposera moins de modulations que l'actuelle DJA. Le Plan d'Entreprise actuellement demandé aux jeunes agriculteurs évolue vers une Etude d'Installation plus approfondie et transversale, véritable outil de pilotage de l'exploitation. Son contenu **incite les jeunes agriculteurs à réfléchir aux questions environnementales, sociales et de gestion des risques pour une meilleure résilience**. Cette nouvelle DJA en Pays de la Loire devrait être effective au 1er trimestre 2024.

Par ailleurs, afin d'accompagner au mieux la diversité de porteurs de projet, la Région souhaite compléter son accompagnement par des instruments financiers. Des travaux sont en cours pour renforcer l'action de la Région sur **les garanties**, et proposer potentiellement **un fonds de prêts d'honneur** et une réflexion sur le foncier agricole, en s'appuyant sur le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) et les priorités Régionales afin d'assurer la pérennité des terres et activités agricoles et sylvicoles garantes d'une alimentation de qualité et de proximité.

Enfin, pour favoriser la transmission des exploitations, le **dispositif Territoires Pilotes**, déployé depuis 2020, a permis à cinq territoires (un par département) d'expérimenter sur trois ans des actions innovantes pour augmenter le taux de renouvellement agricole à l'échelle des EPCI. Cinq autres territoires sont en préparation pour un lancement fin 2022-début 2023 de leurs programmes d'actions. La Région incite d'autres EPCI à agir à l'échelle locale pour devenir Territoire Pilote, en faisant appel au fonds LEADER parce qu'une transmission anticipée et bien préparée favorise une installation sereine et pérenne.

L'action de la Région s'inscrit en complémentarité de celle de l'Etat qui sera déployée dans le cadre du pacte d'avenir agricole, annoncé en septembre 2022. En lien avec Régions de France, la Région veut participer activement à cet enjeu d'efficience et de clarification de l'accompagnement à l'installation - transmission en agriculture.

### ***Installation jeunes pêcheurs et aquaculteurs***

La filière pêche ligérienne tout comme la filière française fait face à une difficulté de renouvellement des générations due à un défaut d'attractivité des jeunes pêcheurs et des salariés (méconnaissance des métiers de la pêche), à des coûts élevés d'acquisition des navires dont le financement bancaire est difficile à obtenir et à un accompagnement insuffisant des processus de cession et d'acquisition des navires.

Dans le but d'améliorer la rentabilité, la compétitivité et l'attractivité de la pêche, la Région des Pays de la Loire accompagne les jeunes pêcheurs dans l'acquisition totale ou partielle d'un navire de pêche. De même, les modalités d'accompagnement sont renforcées pour financer les investissements de départ des nouveaux aquaculteurs par rapport aux entreprises déjà existantes : un meilleur taux d'aide, des catégories de dépenses éligibles plus nombreuses et une sélection des dossiers facilitée. Ces dispositifs sont financés par des crédits régionaux et par le FEAMPA. Les jeunes aquaculteurs peuvent également bénéficier des outils génériques d'accompagnement à la création tels que le fonds Pays de la Loire Transmission-Reprise auquel abonde la Région. Ces outils ont été particulièrement mobilisés par les jeunes spiruliniers sur la période 2014-2020.

La Région soutient également le renouvellement des saliculcateurs. Il s'agit d'un dispositif historique qui évolue en 2023 afin de compenser partiellement la fin de l'aide de l'Etat et de conserver la dynamique d'installation dans ce secteur. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la **concertation globale du secteur salicole** engagée par la Région en septembre 2022.

### ***Attractivité des métiers et formation***

Dans le cadre de la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et l'orientation professionnelle (2018-2022), la Région anime un dialogue sectoriel qui vise à faire vivre le partenariat institutionnel et économique sur les thématiques emploi, formation, orientation. Un contrat d'objectifs est en cours d'élaboration afin de créer les conditions d'une coopération renforcée en matière d'emploi, de formation et d'orientation pour répondre au mieux aux besoins des entreprises et des Ligériens. Pour l'axe Orientation, sa mise en œuvre s'appuie en particulier sur le Campus des Métiers et Qualifications « Filière alimentaire de demain ».

Afin d'accompagner le renouvellement des générations en agriculture et pour maintenir la vitalité de nos territoires, la Région soutient la formation des demandeurs d'emploi, dont certains s'orientent vers l'agriculture. La Région soutient également les porteurs de projets en agriculture, en abondant le Compte personnel de formation de salariés souhaitant monter en compétences et suivre une formation à la création ou reprise d'exploitation agricole (CREA).

## **2.2 - Produire une alimentation durable et diversifiée assurant sa fonction nourricière**

Le territoire ligérien se caractérise par une grande diversité de production, ce qui lui vaut d'être considéré dans le dernier recensement général agricole comme « **une petite France où quasiment toutes les productions nationales sont présentes** ». Pour maintenir cette **richesse** permettant d'assurer une fonction nourricière large et un équilibre territorial plus résilient, les outils productifs doivent rester performants et compétitifs tout en répondant aux enjeux de durabilité. Les dispositifs de soutien à l'investissement restent nécessaires, particulièrement dans un contexte économique instable. L'intense concertation (plus de 60 réunions) menée dans le cadre du FEADER a permis de réviser les modalités pour soutenir des investissements favorisant le virage de la transition agroécologique.

La structuration de filières, traditionnelles ou émergentes, au travers de marchés diversifiés est également un atout pour renforcer la sécurité alimentaire. La Région poursuit son accompagnement des filières, des entreprises et des territoires visant à développer et structurer l'approvisionnement des marchés et à favoriser une rémunération juste des producteurs, en cohérence avec la priorité 14 du SRDEII 22-28 qui souligne la nécessité de renforcer la résilience de notre système alimentaire et l'importance de relocaliser notre alimentation. Cet axe répond à l'ambition 5 du plan Région Santé 22-28 voté en juin 2022, visant à favoriser une alimentation saine à travers différentes approches : équilibre alimentaire, alimentation et activité sportive, alimentation locale et développement durable, bien manger pour être en bonne santé.

### **❖ Soutien à l'investissement**

#### ***Investissement en élevage***

Le contexte géopolitique actuel autour des questions sur l'autonomie alimentaire et énergétique, ainsi que sur la biosécurité en élevage traduit un besoin fort exprimé par les filières d'élevage ligériennes sur la prochaine programmation FEADER. Ainsi, il est proposé d'accompagner préférentiellement les projets pour les exploitations agricoles ayant pour objectif de réduire leur impact sur le changement climatique (bâtiment BEBC). Les projets favorisant la biosécurité bénéficieront également d'un soutien renforcé, l'objectif étant de réduire la vulnérabilité face aux crises sanitaires. Les dispositifs concernant le bien-être animal seront maintenus.

Par ailleurs, afin de répondre à l'enjeu du renouvellement des générations, la Région maintient un soutien prioritaire aux jeunes agriculteurs (JA) et aux nouveaux installés et accompagnera les projets de mises aux normes sur les effluents d'élevage pour les JA (enveloppe spécifique de la Région en compensation du retrait de l'Etat) en cohérence notamment avec sa politique relative aux aires d'alimentation de captages. Ce dispositif révisé sera opérationnel au premier semestre 2023.

#### ***Investissement en production végétale***

La filière du végétal en Pays de la Loire est dynamique et diversifiée (grandes cultures et filières du végétal spécialisé -arboriculture, maraîchage, viticulture, horticulture, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, semences, houblon...-). Cette filière d'excellence est au cœur de multiples enjeux : croissance de la demande en protéines végétales, changement climatique, crise énergétique, eau... La concertation menée dans le cadre du FEADER tient compte de ces nouvelles attentes et des besoins des exploitants. Le soutien aux projets d'investissement en production végétale visera des investissements durables (réduction de la consommation en eau, réduction de l'usage des phytosanitaires, ...) et contribuera à la priorité de renouvellement des générations. Ce dispositif révisé sera opérationnel au second semestre 2023.

#### ***Investissement en transformation à la ferme***

Pour accroître la valeur ajoutée au bénéfice des exploitants agricoles et favoriser les circuits de

proximité sur l'ensemble du territoire régional, la Région soutient l'investissement dans les ateliers de transformation des produits agricoles par les agriculteurs. Le dispositif prévu dans le cadre du FEADER a connu une forte croissance depuis 2019. Il est en cours de révision tenant compte des évolutions sociétales et de l'évolution des produits transformés. Ce dispositif révisé sera opérationnel au second semestre 2023.

### ***Investissement dans les industries agroalimentaires***

La transformation, créatrice de valeur ajoutée, est un maillon stratégique du secteur alimentaire. Les sites de transformation répartis sur le territoire régional constituent un véritable maillage industriel. Ils sont pourvoyeur d'emplois, contribuent à la structuration des productions agricoles et au dynamisme rural. En région, ils génèrent 14 milliards d'euros de CA par an et constituent le **1er secteur industriel régional en termes d'emploi** (48 000 salariés, soit 25 % de l'effectif industriel). Malgré ses faibles marges, le secteur doit réaliser des investissements importants et fréquents. La Région soutient ces investissements au titre du dispositif ARIAA-FEADER. L'évaluation de ce dispositif sur 2014-2020 a confirmé la pertinence des subventions accordées : impact positif sur l'économie locale, en particulier pour les PME et l'amont agricole. Suite à la concertation menée en 2022, la sélection des projets sera renforcée dès 2023 pour soutenir les entreprises les plus vertueuses en matière de proximité, qualité, santé, performances environnementales et sociétales.

### ***Equilibre entre les ressources en eau et les besoins***

Pour assurer une production alimentaire suffisante et de qualité, les productions végétales et animales ont besoin d'eau. Or les déficits de pluviométrie sont de plus en plus fréquents et sévères et pourraient devenir la norme. Plusieurs solutions peuvent être mobilisées pour améliorer l'équilibre entre les ressources et les besoins, notamment l'adaptation des cultures en fonction de leurs besoins en eau (quantité et saisonnalité) et une meilleure efficience des pratiques et matériels d'irrigation. Cependant, pour assurer la sécurité alimentaire tout en limitant la pression sur les cours d'eau en période sèche, il apparaît nécessaire de permettre le stockage de l'eau hors période d'étiage, en particulier la récupération des eaux pluviales. La Région s'empare du sujet dans le cadre de son implication dans les instances de gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin Loire Bretagne (notamment en tant que membre du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne) et aussi en lien avec ses stratégies sur l'eau déclinées en 2 volets : qualitatif et quantitatif.

### ***Equilibre entre les ressources en énergie et les besoins***

L'actualité géopolitique a mis en exergue l'enjeu de l'autonomie énergétique. La production alimentaire est particulièrement vulnérable à la dépendance énergétique, pouvant mettre en péril la sécurité alimentaire. La Région s'engage pour accroître l'autonomie énergétique des filières en travaillant en transversalité avec l'ensemble des secteurs économiques et s'appuyant sur les différentes technologies et modes de production d'énergie décarbonée.

#### ***❖ Soutien à la structuration de filières diversifiées***

De nouvelles filières émergent en Pays de la Loire, en lien avec les nouvelles attentes sociétales et l'adaptation au changement climatique. C'est le cas de la filière micro-algues pour laquelle une feuille de route a été votée en 2020, de la filière Houblon ou encore des productions de biomatériaux. Ces filières, génératrices de valeur ajoutée, sont soutenues par la Région. Les filières plus traditionnelles sont également accompagnées pour favoriser leur développement et maintenir le potentiel de diversité. Dans le cadre de la prochaine programmation FEADER, le soutien aux élevages valorisant les races menacées sera maintenu et élargi aux filières avicoles. Le soutien à la filière apicole sera également poursuivi avec une simplification du dispositif pour le rendre plus accessible. Enfin, le plan d'actions pour le développement des filières qualité en Pays de la Loire, voté en décembre 2019, sera mis à jour en s'appuyant sur les partenaires,

notamment la Fédération des Filières Qualité (FFQPL). Parmi ces filières, la production de sel artisanal s'engage dans une nouvelle dynamique de structuration, soutenue par la Région.

### **Soutien à la filière Agriculture biologique**

Après un fort développement de la production de 2015 à 2020 tirée par une croissance à deux chiffres de la consommation, le contexte économique actuel de l'agriculture biologique entraîne un repli et un déséquilibre du marché de la bio impactant fortement les exploitations agricoles biologiques ligériennes.

Dans ce contexte, la Région doit réagir rapidement en adaptant son soutien aux filières bio. Le premier enjeu est de maintenir les surfaces et les exploitations aujourd'hui converties au bio (12,3% des surfaces en Pays de la Loire). **Pour cela, la Région va mobiliser des crédits FEADER (reliquats de la programmation 14-22) et des crédits régionaux et/ou de l'Agence de l'Eau pour poursuivre l'aide au maintien en bio (MAB) sur l'année 2023** dont le plafond a été relevé en 2022 à 10 000 € par an et par exploitation. Par ailleurs, la Région va également continuer à aider les exploitations en agriculture biologique pour les projets d'installation et de transmission. Enfin, la structuration des filières pour servir les besoins des marchés, du local à l'international, sera particulièrement soutenue, avec une attention particulière à la coopération des acteurs. La Région continuera également de soutenir fortement l'innovation et le transfert de connaissance favorisant la résilience des exploitations en bio, notamment sur les enjeux liés au changement climatique. Enfin, la Région poursuivra ses efforts sur l'approvisionnement local en agriculture biologique dans les lycées.

### **Promouvoir la production de sel artisanal en Pays de la Loire**

Première région française pour la production artisanale de sel marin, la Région compte plus de 540 producteurs à titre principal. Reposant sur des pratiques de production à la fois ancestrales et respectueuses de l'environnement, l'activité fait intrinsèquement partie du patrimoine économique, touristique et culturel régional. Le sel et la fleur de sel ont obtenu plusieurs labels (Label rouge, IGP et Agriéthique). Par ailleurs, le métier attire et la dynamique d'installation est croissante. Néanmoins, une concertation organisée à l'initiative de la Région en septembre 2022 a mis en évidence des points de fragilité : peu de données socio-économiques disponibles, peu d'instances de discussion au sein de la filière, le retrait de l'Etat dans l'aide à l'installation à compter de 2023, des enjeux fonciers et environnementaux. La Région souhaite activer les leviers qui relèvent de sa compétence pour accompagner la filière. A cet effet, des séquences de travail collectif permettront de préciser les actions régionales à développer, qui seront alors présentées dans **une feuille de route salicole lors du 1<sup>er</sup> semestre 2023**.

#### **❖ Structuration de marchés diversifiés**

### **L'approvisionnement local dans les lycées**

Favoriser l'approvisionnement en produits locaux et de qualité dans les lycées, et plus généralement dans la restauration scolaire et dans la restauration collective, est une action vertueuse à de multiples égards : valoriser la diversité et la qualité des productions agricoles et halieutiques régionales, renforcer l'ancre des activités agricoles et alimentaires sur les territoires, créer du lien entre les opérateurs des filières agricoles, les filières alimentaires et les collectivités (notamment dans le cadre des PAT), sensibiliser les convives à leur alimentation et à la santé, répondre voire dépasser les objectifs fixés par la loi EGALIM (100% de produits régionaux sur les filières viandes bovine et volailles), ...

**En cohérence avec sa stratégie Santé**, l'action de la Région s'attache à accompagner de manière étroite les opérateurs de la restauration collective dans les lycées pour les aider à atteindre les objectifs fixés par la Région (100 % de produits français avec au minimum 50 % de produits régionaux et 20 % de produits bio et labellisés). Le suivi des données produites via le logiciel EASYLIS permet de piloter de manière très précise les actions ciblées utiles pour chacun des lycées de la Région et ainsi contribuer aux ambitions régionales.

L'action de la Région porte également sur l'accompagnement de projets structurants permettant de favoriser l'approvisionnement en produits locaux : ainsi, à titre d'exemple, le projet APPROLOCAL, site de commandes en ligne mis en œuvre par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, initié en 2021 poursuit son déploiement au service des filières agricoles et des acteurs de la restauration collective ; de son côté, le projet APHLO, projet pilote qui vise à soutenir le développement des filières pêche-aquaculture et favoriser l'approvisionnement des produits de la pêche et de l'aquaculture dans la Restauration Hors domicile (RHD) s'appuie sur un partenariat entre les acteurs des filières halieutiques sous l'égide du SMIDAP, la Chambre d'agriculture et les opérateurs de la restauration scolaire. De nouveaux projets s'inscrivant dans cette logique structurante pourront être accompagnés.

### ***Accélérer l'internationalisation des filières agricoles et viticoles***

Pour accompagner le développement de l'export des productions ligériennes, la Région a lancé l'Accélérateur à l'international. Dédié à l'internationalisation des filières régionales stratégiques (viande bovine, viticulture...), le dispositif vise à détecter les opportunités d'affaires dans le monde et à proposer un plan d'actions adapté à chaque type d'entreprise (primo exportateur, exportateur régulier ou aguerri). L'objectif est d'amener les filières et les entreprises à construire une stratégie à l'export de manière cohérente entre leurs capacités d'exportation et les opportunités identifiées. Pour les accompagner, la Région s'appuie sur plusieurs partenaires dont l'équipe Food Loire, soutenue par la Région. Un nouvel outil de promotion des produits à l'export, Tasty Loire, a par exemple été lancé en octobre 2022.

### **2.3 - Des filières porteuses de solutions pour préserver les biens communs**

L'objectif de maintenir une production alimentaire durable engage à s'assurer de la préservation des ressources, tant pour limiter l'impact des productions sur l'environnement que pour garantir un accès à ces ressources, nécessaires à la production. Les leviers de la Région sont divers : incitation à la transition agroécologique sur l'ensemble du territoire et de manière renforcée sur des zones sensibles, soutien aux productions fournissant des services environnementaux, soutien à la filière forêt-bois. La dimension collective est un facteur de réussite, tant pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques que pour obtenir un réel impact à l'échelle des territoires.

#### ***Des services environnementaux rendus par la pisciculture extensive en étang et la conchyliculture***

Les Pays de la Loire font partie des quelques régions françaises qui comptent une production piscicole extensive en étangs. Les espèces élevées sont de bas niveau trophique et s'alimentent avec la production naturelle de l'étang. Par ailleurs, ces étangs peuvent constituer des habitats d'intérêt pour des espèces remarquables, et plusieurs études en cours visent à quantifier les services écosystémiques qu'ils rendent (ex. puits de carbone, dépuratrices des masses d'eau, réserve hydrique). Malheureusement, plusieurs aléas pèsent sur cette filière (prédatation, sécheresse). Depuis 2010, la Région a donc fait le choix de l'accompagner dans une logique de soutien « aqua-environnemental » pour les services rendus par les bénéficiaires qui s'engagent, en contrepartie de l'aide régionale, à respecter les bonnes pratiques de gestion piscicole extensive pendant une durée de 5 ans.

Pour ce qui concerne la conchyliculture, l'activité fournit plusieurs services écosystémiques : filtration de l'eau favorisant la photosynthèse, réduction des risques d'eutrophisation et effet récif pour la faune et la flore marine. Comparé aux autres types de productions animales, l'élevage de moules de bouchot contribue le plus faiblement au réchauffement climatique avec une estimation de 296 kg de CO<sub>2</sub> par tonne de protéines consommables (INRAE, 2018). Les points d'amélioration concernent quelques opérations mécanisées - nettoyage, conditionnement et surtout transport - consommatrices d'énergies fossiles. La Région mobilise le FEAMPA pour financer des équipements plus performants du point de vue environnemental.

## **Protéger les zones sensibles : les captages prioritaires**

Suite à l'approbation de la Stratégie régionale sur les captages prioritaires, validés par les élus régionaux en session d'octobre 2021, la Région a engagé des réflexions avec ses partenaires afin de mettre en œuvre un plan d'actions visant à améliorer la qualité de la ressource en eau sur les zones de captages.

Ces mesures, encore en cours de finalisation devront permettre une réduction de l'utilisation des phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captages en associant l'ensemble des acteurs.

Plusieurs pistes sur des territoires d'expérimentations ou des dispositifs permettront d'améliorer les pratiques et de limiter les transferts de molécules (mise en place de haies et infrastructures agroécologiques par exemple). La Région mobilisera le FEADER pour le soutien à l'implantation de haies, à l'agroforesterie et à la transition des pratiques par une nouvelle aide forfaitaire, ouverte à partir de 2023. Par ailleurs, **la Région a engagé des discussions avec l'Etat pour mobiliser des moyens plus importants que ceux prévus initialement sur les MAEC surfaciques** (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques) en Pays de la Loire (financement Etat/FEADER).

Enfin, la Région s'attachera à favoriser la transparence des données sur l'eau et renforcera son implication dans la gouvernance de la politique de l'eau.

## **Limiter les émissions de carbone**

L'agriculture, bien qu'émettrice de gaz à effet de serre, contribue également au stockage du carbone. Des connaissances récentes montrent l'intérêt notamment des prairies, entretenues par l'élevage. La Région se mobilise pour valoriser les externalités positives de l'agriculture sur l'atténuation du changement climatique. Ainsi, la filière est incitée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre notamment du Label Bas Carbone. Afin de renforcer ces démarches, des travaux seront engagés pour structurer un marché régional de crédits carbone volontaires, permettant de valoriser les efforts des producteurs. Une approche transversale et territoriale sera nécessaire (démarches des entreprises et des acteurs publics). Les PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial), élaborés par les EPCI, pourront être un support de cet engagement.

Concernant les activités de pêche, certains règlements européens rendent difficiles leur décarbonation. La Région Pays de la Loire, occupant la présidence du groupe de travail sur la pêche à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), porte une attention particulière à la révision de la Politique Commune de la Pêche (PCP) et mènera, dans ce cadre, des actions de lobby auprès des instances européennes.

## **Soutien à la filière Forêt-Bois**

Plus que jamais au cœur des préoccupations et questionnements sociétaux, la forêt et les espaces boisés s'inscrivent comme une solution durable et une réponse dans la lutte contre le réchauffement climatique. Aujourd'hui, aucun matériau de construction n'égale le bois dans sa performance environnementale. Présenté comme une vraie solution écologique et reconnu comme performant, renouvelable et efficace, il est essentiel d'aller au-delà des plantations d'arbres comme solution à la compensation d'émissions de gaz à effet de serres. Il est primordial de mener des actions de réduction de nos émissions en parallèle du développement des plantations et des usages de matériaux biosourcés. Il est enfin nécessaire de penser global, de la plantation et du boisement des villes et des campagnes, en passant par l'amélioration et l'entretien de ces espaces, jusqu'à leur utilisation dans nos constructions, nos meubles et nos usages au quotidien.

En application des orientations du Plan de soutien à la filière forêt - bois régionale adopté en octobre 2019, la Région accompagne la dynamique de la filière forêt - bois régionale, de l'amont à l'aval suivant 5 axes stratégiques :

1. Assurer la gestion durable, la mobilisation de la ressource et le renouvellement de la forêt
2. Développer la filière bois et ses débouchés,
3. Renforcer la compétitivité et accompagner la mutation industrielle des entreprises de la

filière,

4. Consolider la filière forêt-bois régionale : territoires, formation – emploi, communication

5. Valoriser les services environnementaux et sociétaux de la forêt et du bois.

Ces enjeux seront confortés et amplifiés dans le contexte du transfert Etat – Région sur la gestion des mesures forestières mises en œuvre dans le cadre du FEADER. La Région pilotera désormais les dispositifs d'aides ciblés sur les propriétaires forestiers pour favoriser la mobilisation, le reboisement, l'amélioration des forêts et la préservation de la ressource forestière, tenant compte notamment de la vulnérabilité des forêts face aux modifications du climat et aux incendies. La Région poursuit également son soutien à l'agroforesterie.

Ces ambitions régionales seront réaffirmées dans le cadre de l'actualisation du Plan régional adopté en 2019.

### ***Une vision circulaire des enjeux et des ressources à préserver***

Une des clés de réussite de la transition écologique est la transversalité et la capacité à développer une vision circulaire des enjeux et des ressources à préserver formant un unique écosystème. Au-delà des leviers décrits ci-dessus, la Région est pleinement mobilisée sur la préservation de la biodiversité, des sols, des paysages et de la ruralité mais aussi sur la réduction des déchets et du gaspillage et l'évolution des emballages.

#### **2.4 - L'innovation comme moteur de transition**

##### ***La Démarche de transition pour engager le plus grand nombre d'agriculteurs dans une transition***

En cohérence avec ses responsabilités envers le secteur agricole, la Région souhaite agir envers les nombreux enjeux que rencontrent les filières alimentaires en proposant un outil pour le plus grand nombre, **la Démarche de Transition**.

Nouveau dispositif élaboré par la Région en concertation avec la profession, il s'adressera à tout agriculteur faisant une demande d'aide FEADER (installation et investissement). L'accès à ces aides sera conditionné à l'engagement du bénéficiaire dans une **démarche de transition** qui comprendra un **autodiagnostic** 360° de l'exploitation sur les trois piliers du développement durable et **le suivi d'une formation labellisée**. Le diagnostic identifiera des pistes de perfectionnement dont le bénéficiaire pourra se servir pour le choix du thème de la formation labellisée qu'il suivra, formation qui sera financée par le FEADER. Il aura également accès aux dispositifs de la Région et de l'Etat pour s'engager ensuite librement et concrètement dans une transition agroécologique. L'objectif de la démarche de transition **est d'amener le plus grand nombre d'agriculteurs** à une réflexion sur le niveau de résilience de leur système de production et de leur donner les moyens d'engager sa transformation.

##### ***Transversalité des compétences et des filières pour répondre aux enjeux de société et aux besoins de terrain***

Comme indiqué plus haut, l'alimentation est au croisement de multiples transformations dans un contexte mondial percuté par des événements soudains et souvent subis. Les acteurs de la filière doivent faire preuve d'anticipation, d'innovation, d'adaptation mais aussi de capacité à travailler collectivement, en transversalité.

Pour soutenir les acteurs ligériens dans ce challenge, la Région souhaite rendre son soutien à l'innovation plus performant et plus agile en favorisant, d'une part, le **croisement des compétences** pour renforcer la vision circulaire et en renforçant, d'autre part, **le continuum recherche-innovation** pour accélérer et élargir la diffusion et l'adoption des innovations.

En s'appuyant sur le SRESRI 21-27 (Schéma Régional Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation), la Région souhaite renforcer le dialogue entre les acteurs de la recherche fondamentale, les structures de transfert et de valorisation de la recherche et les acteurs économiques. Un **comité « innovation agricole »** permettra ce dialogue pour partager les

enjeux prospectifs de la filière agricole en cohérence avec les priorités de recherche et d'innovation sur d'autres secteurs, notamment sur l'alimentation, la pêche et l'aquaculture mais aussi sur d'autres secteurs comme la santé. Ce comité permettra de répondre à l'objectif 8 du SRESRI, visant à prendre en compte les enjeux sociétaux pour éclairer les grands axes de recherche de la communauté académique. A cet effet, il sera établi un lien avec le CCRRDT (comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique). Concernant le domaine de la pêche et l'aquaculture, la mesure Innovation du FEAMPA sera mobilisée. Enfin, les acteurs de la filière, de l'amont à l'aval, pourront bénéficier du FEDER au même titre que les autres secteurs économiques, notamment concernant les projets et infrastructures de recherche.

Par ailleurs, la Région proposera de faire **appel à des experts de différents domaines** (climat, santé, agronomie, économie, ...) afin de prendre de la hauteur pour une vision prospective et circulaire. Ces experts pourront intervenir dans le cadre du comité innovation mais aussi lors d'évènements ou réunions organisés par la Région.

Pour renforcer cette ouverture, la Région poursuit également son investissement dans les **réseaux de coopération nationaux et européens**, favorisant l'accès aux financements pour les acteurs académiques et économiques.

### ***Innover et diffuser***

Pour accélérer le transfert des connaissances, la Région soutiendra particulièrement les **actions visant à diffuser et permettre l'adoption de l'innovation**, comme des journées techniques ou des démonstrations, **portées par des collectifs**.

Enfin, la Région poursuivra son implication dans les **réseaux Agrifood Tech** pour permettre aux acteurs de la filière de bénéficier des innovations technologiques. La richesse de l'écosystème régional permet également aux développeurs de solution de tester leurs produits et services dans des conditions réelles d'utilisation. La collaboration « développeurs – utilisateurs » sera encouragée.

**En conclusion, l'ambition stratégique régionale pour l'alimentation « Terre Mer, agissons pour une alimentation durable » s'appuiera sur les outils existants pour soutenir la filière qui seront renforcés par plusieurs leviers, déclinés dans les prochains mois. La Région, en tant qu'autorité de gestion régionale, se saisit du FEADER pour soutenir particulièrement le renouvellement des générations en agriculture et l'investissement favorisant la transition écologique. La Région s'appuie également sur le FEAMPA pour soutenir les pêcheurs et aquaculteurs, visant aussi le renouvellement des générations, l'investissement et l'innovation. Une stratégie pour la filière Sel sera adoptée, en concertation avec les acteurs. Enfin, pour engager plus fortement le territoire dans la transition écologique, la Région poursuivra son soutien à l'agriculture biologique pour maintenir les exploitations actuellement en bio ainsi que les démarches visant à réduire l'impact carbone, notamment grâce aux Fermes Bas Carbone et à la filière foret-bois. L'innovation sera un moteur dans cette transition.**

## **3 MODALITES MISE EN ŒUVRE**

### **3.1 - Nouvelle organisation territoriale des services régionaux**

Dans le cadre du décroisement Etat-Régions sur le FEADER 2023/2027, la Région bénéficie d'un transfert insuffisant d'agents de l'Etat. Afin que cette programmation du FEADER soit la plus opérationnelle possible, des agents supplémentaires ont été recrutés au sein des services de la Région.

De plus, la Région a souhaité maintenir la proximité des services régionaux au sein des départements. De ce fait, une équipe d'agents régionaux sera présente dans chaque préfecture

de départements afin d'offrir un service de proximité.

### **3-2 - Crédits mobilisés**

La stratégie « Terre Mer, agissons pour une alimentation durable », détaillée dans ce rapport, constitue un cadre d'orientations pour guider l'action de la Région Pays de la Loire dans son soutien à la filière. Les leviers présentés ci-dessus seront soutenus par les crédits régionaux votés annuellement par l'Assemblée plénière et par les crédits européens dont la Région est gestionnaire. Le programme FEAMPA géré par la Région, pour soutenir les projets des pêcheurs et des aquaculteurs, est doté de 17,14 M€ et le programme FEADER 23-27 mis en œuvre par la Région pour soutenir l'agriculture et l'alimentation est doté de 194 M€ (dont 15% sont dédiés au développement rural par le dispositif Leader). Des reliquats du plan de relance européen intégrés à la programmation FEADER 14-22 seront également mobilisés en 2023 et 2024, à hauteur de 30 M€ environ pour soutenir notamment l'installation des jeunes agriculteurs et le maintien en agriculture biologique.

Pour mobiliser les crédits FEADER et FEAMPA, des contreparties nationales sont nécessaires. La Région mobilisera à cet effet plus de 100 M€ (près de 2,5 M€ pour le FEAMPA et près de 95 M€ pour le FEADER). Dans le cadre du transfert de compétences sur le FEADER, il est prévu que l'Etat transfère annuellement 9,2 M€ de crédits à la Région Pays de la Loire. D'autres co-financements seront également mobilisés auprès notamment des EPCI (Leader), des Départements, de l'ADEME ou encore de l'Agence de l'Eau.

La mobilisation de ces crédits permettra, entre autres, de soutenir plus de 4000 projets d'investissement dans les exploitations agricoles, 140 projets d'investissements aquacoles dont 50 dans le cadre de projets d'installation, 70 projets d'industries agroalimentaires et 25 projets de transformation-commercialisation des produits halieutiques, plus de 3000 installations de jeunes agriculteurs et 30 installations de jeunes pêcheurs.

### **3.3 - Simplification**

Comme annoncé dans le rapport « La Région Pays de la Loire, autorité de gestion des mesures non surfaciques du FEADER pour la période 2023-2027 » voté en mars 2022 par l'Assemblée plénière, plusieurs leviers de simplification sont activés. Le premier se situe dès l'élaboration des dispositifs. Trois mots-clefs ont guidé l'élaboration des programmes FEADER et FEAMPA : **simplification, lisibilité, contrôlabilité**. Cela se traduit par exemple par des arbitrages concentrant le FEADER sur les plus gros dispositifs ou limitant le nombre de taux d'aide publique différenciés et le nombre de critères de sélection. Un important travail, mené en transversalité et partagé avec d'autres Régions, est également engagé pour la dématérialisation des dispositifs. Le programme FEAMPA, lancé le 18 octobre dernier, permet dès à présent aux porteurs de projet de déposer leur demande d'aide en ligne.

D'autres options ont été retenues pour accélérer la gestion des dossiers de demande d'aide, comme la simplification de la gouvernance et le processus de décision.

Enfin, pour rendre les dispositifs d'aide de la Région visibles et accessibles, un important travail de communication sera mené à destination des publics-cibles de ces aides.

### **3.4 - Efficience des crédits publics**

La recherche d'efficience dans l'utilisation des crédits publics est un objectif constant et partagé. Cependant, le contexte économique nous pousse à redoubler d'efforts pour accompagner au mieux le plus grand nombre de projets. Cela nécessite une concertation de qualité entre financeurs publics et privés. Concernant les dispositifs d'aide publique, le dialogue avec l'Etat, ses agences et ses opérateurs, est renforcé pour permettre de consolider les dispositifs plutôt que de les doublonner. Concernant les financeurs privés, de nouvelles opportunités de financement sont travaillées au travers d'instruments financiers ayant pour but de favoriser l'accès au prêt bancaire et d'amorcer le démarrage d'activités. C'est le cas des fonds de garantie et des fonds de prêts d'honneur en cours de discussion avec les partenaires pour venir en complément des dispositifs d'aide régionaux.

Enfin, la Région vise à faciliter l'accès aux appels à projets nationaux et européens pour les acteurs régionaux. C'est le cas par exemple des dispositifs de recherche et d'innovation, au travers de France 2030 et Horizon Europe. Dans ce cadre, la Région met en place une veille pour identifier ces opportunités et les diffuse dans ses réseaux, comme les groupes d'acteurs qu'elle anime (Hub Europe, Hub Bioéconomie et Hub Agrifood Tech). Elle s'appuie également sur les têtes de réseaux comme, Solutions&Co, Technocampus Alimentation, SMIDAP, les chambres consulaires ou les pôles de compétitivité.

Enfin, améliorer l'accessibilité aux aides publiques par une meilleure visibilité permet d'élargir le soutien de la Région à une diversité d'acteurs et de projets. Les dispositifs de soutien à l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, l'agroalimentaire et la forêt font désormais l'objet d'un plan de communication régional, utilisant de nouveaux canaux de communication comme les réseaux sociaux, l'organisation de webinaires ou la diffusion de vidéos de projets financés.

### **3.5 - Gouvernance**

La stratégie « Terre Mer, agissons pour une alimentation durable » se veut être structurante pour l'avenir de nos filières alimentaires et de notre territoire et agile face aux évolutions du contexte mondial. Afin de piloter sa mise en œuvre, il est proposé d'organiser, avec l'ensemble des partenaires régionaux, une réunion annuelle de bilan et de prospective. Cet évènement sera l'occasion de faire intervenir des experts pour se ressourcer, ouvrir les débats, suivre les évolutions et ainsi anticiper pour ne pas subir.

Ce dossier sera présenté en Commission Agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer du 12 décembre 2022.

Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures du 12 décembre 2022.

Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé du 12 décembre 2022.

**En conclusion, je vous propose :**

**D'APPROUVER**

**les mesures "Terre Mer, agissons pour une alimentation durable" telles que présentées en annexe.**

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

La stratégie « Terre Mer, agissons pour une alimentation durable » s'inscrit au croisement de plusieurs calendriers : bilan de la mise en œuvre de la Stratégie agri-alimentaire 2016-2020, fin de programmations FEAMP 14-20 et FEADER 14-22 et début des nouvelles programmations FEAMPA et FEADER.

La Stratégie agri-alimentaire 2016-2020, déclinée en une centaine d'actions, a servi quatre objectifs majeurs : **créer, rayonner, protéger, fédérer**.

Elle est marquée par des résultats impactants pour l'agriculture (3 000 jeunes agriculteurs soutenus à l'installation, 6 000 exploitations agricoles aidées dans leur projet de modernisation), pour l'environnement et le changement climatique (lancement des Fermes Bas Carbone avec 1300 élevages soutenus, doublement des surfaces en agriculture biologique), pour le développement économique et les industries agroalimentaires (140 projets d'investissements permettant la création de 1100 emplois majoritairement en zone rurale), pour une alimentation locale de qualité (Plan d'actions pour la qualité des produits alimentaires, approvisionnement local dans les lycées et soutien à la transformation à la ferme), pour la filière halieutique et aquacole (création d'une interprofession régionale, lobby européen dans le contexte du Brexit, soutien à l'innovation) et pour la forêt (1400 ha reboisés, 60 projets d'entreprises soutenus, des plateformes d'innovation renforcées).

S'appuyant sur ce bilan et sur une importante concertation menée en 2021 et 2022 pour l'élaboration des programmes FEADER et FEAMPA, **la Région souhaite définir de nouvelles orientations pour la période 23-28** qui s'inscrivent dans un contexte mondial en évolution constante et rapide.

En cohérence avec les objectifs transversaux de la Région (territoires, jeunesse, emploi, transition écologique), **l'ambition est de donner une vision stratégique globale pour la production alimentaire en Pays de la Loire pour les six années à venir**.

Cette vision, détaillée dans la première partie de ce rapport, pose un cadre dans lequel s'inscriront les stratégies et plans d'actions spécifiques qui seront élaborés et mis en œuvre sur cette période. La seconde partie du rapport identifie les leviers que la Région met déjà en œuvre ou ceux qui seront activés d'ici 2028.

Enfin, la dernière partie présente certains principes transversaux de mise en œuvre (efficience de l'action régionale, simplification, gouvernance).

Pour mettre en œuvre cette stratégie, **une nouvelle organisation des services régionaux** sera mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, notamment en lien avec le transfert de compétences de l'Etat vers les Régions pour les mesures non surfacique du FEADER.

## 1- L'alimentation, un enjeu majeur stratégique pour la Région des Pays de la Loire

L'ambition portée par la Région au travers de ce rapport s'établit dans un contexte socio-économique instable et s'appuie sur les forces du territoire, en particulier le potentiel de production alimentaire diversifié des Pays de la Loire. Ainsi, avant de poser la vision politique, il est nécessaire de présenter les principaux éléments de diagnostic.

### 1.1- Contexte

Il convient tout d'abord de rappeler que l'agriculture, la pêche, l'aquaculture et l'agroalimentaire constituent un **secteur économique majeur en Pays de la Loire, représentant plus de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel et un quart de l'emploi industriel**. Outre cette production importante en volume, **l'atout majeur du territoire est la diversité de production**. Le rapport du CESER, *L'agriculture de demain en Pays de la Loire*, publié en décembre 2021, indique ainsi que « les Pays de la Loire se trouvent en situation d'auto-provisionnement sur de nombreuses productions ». C'est le cas en particulier des filières d'élevage, exportatrices (lait, viande bovine et volaille) et plusieurs filières végétales (pommes de table, tomates, viticulture, ...). Une publication du média Utopies place Angers et Nantes au 2<sup>ème</sup> rang de l'autonomie alimentaire des aires urbaines après Avignon mais à la 1<sup>ère</sup> place en matière de diversité alimentaire.

Bien que récent en Pays de la Loire, le **développement des circuits de proximité** est un réel atout pour permettre un approvisionnement local et une amélioration de la valeur ajoutée sur les exploitations. Il s'est accéléré en réponse à la crise sanitaire COVID et grâce à un essaimage des projets, notamment dans le cadre des PAT (en 2020, 2300 exploitations transformaient leur production à la ferme contre 700 seulement en 2010). La structuration des **filières sous signe de qualité** permet potentiellement une meilleure valorisation des productions sur des

marchés segmentés. L'**agriculture biologique** a particulièrement progressé sur notre territoire passant de 5% de la SAU (surface agricole utile) en AB en 2011 à près de 12,3% en 2021 (soit 2 points de plus que la moyenne nationale). Pour autant, l'atteinte d'**une meilleure valorisation économique reste un enjeu fort** de la filière agricole et alimentaire qui peine aujourd'hui à rémunérer correctement les producteurs, renforçant le défaut d'attractivité de la filière. Pourtant, le **renouvellement des générations en agriculture est une nécessité** avec 16% des chefs d'exploitation qui étaient âgés de plus de 60 ans en 2020, portant à 4 000 le nombre d'exploitations à céder dans les 5 ans.

Pour faire face à ce défi, la filière régionale peut s'appuyer sur ses **compétences en matière de formation**. En effet, la région des Pays de la Loire est une des principales régions de formation agricole (20 800 élèves et apprentis à la rentrée 2020). La Région compte également six centres qui dispensent des formations à la pêche maritime et à l'aquaculture. L'**innovation** est aussi une clef pour y répondre en accompagnant la filière vers une diminution de la pénibilité des métiers mais aussi vers le développement de nouvelles productions (comme les protéines végétales ou les matériaux biosourcés) orientées vers les attentes sociétales, les enjeux environnementaux et la résilience face aux crises. A ce titre, le territoire ligérien est riche d'équipements et de compétences de haut niveau en recherche et innovation dans de nombreux domaines concernant la filière alimentaire (comme par exemple, situés sur le Campus des sciences de l'alimentation, le laboratoire Biopolymères Interactions Assemblages (BIA) et le laboratoire GEPEA (GEnie des Procédés Environnement – Agroalimentaire). La Région est également dotée de centres d'expérimentation (dont 5 fermes expérimentales, un centre technique pour la conservation des produits, la Plateforme Mollusques Marins de l'IFREMER, ...). Pour accélérer le développement et l'adoption des innovations, l'enjeu régional est aujourd'hui de croiser les compétences et de **renforcer le continuum recherche-innovation**.

Par ailleurs, le territoire ligérien se caractérise par une **démographie croissante** (le rapport du GIEC Pays de la Loire indique qu'on attend 590 000 habitants supplémentaires d'ici à 2050), vecteur d'opportunités pour le développement du marché local mais engendrant une consommation importante et une modification des usages du foncier pour accueillir les nouvelles populations (logement, services et mobilités). La **tension sur le foncier** pose des difficultés pour les agriculteurs, conchyliculteurs et saliculcuteurs et vient alourdir la **capitalisation des exploitations agricoles qui n'arrivent pas toujours à trouver le financement de ce fort besoin en capital**.

Pourtant, la **place de l'alimentation** dans nos sociétés est repositionnée à un niveau stratégique par les crises mondiales (climatique et énergétique, sanitaires, géopolitiques) qui ont mis en exergue l'enjeu d'autonomie des territoires. Renforcer l'**autonomie alimentaire** nécessite de **renforcer l'autonomie et la protection des ressources** : eau, énergie, intrants et équipements, protéines, main d'œuvre, foncier, ...

L'**alimentation est au croisement de multiples transformations** et les acteurs de la filière doivent faire preuve d'anticipation, d'innovation, d'adaptation mais aussi de capacité à travailler collectivement, en transversalité. L'**échelon régional représente un maillon incontournable dans la transformation des systèmes alimentaires**. Capable de soutenir et rassembler les initiatives territoriales, la Région est aussi un acteur privilégié d'accompagnement de la filière par sa compétence en matière de développement économique et sa qualité de gestionnaire des fonds européens FEADER (autorité de gestion régionale) et FEAMPA (organisme intermédiaire).

## **1.2- Ambitions de la Région des Pays de la Loire**

Saisissant pleinement la mesure de ces constats, la Région entend prendre sa responsabilité et poursuivre son soutien à la filière alimentaire ligérienne, visant à répondre à l'enjeu posé de l'autonomie alimentaire, comme souligné dans la priorité 6 du SRDEII 22-28 (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation). La stratégie « Terre Mer, agissons pour une alimentation durable » se donne ainsi pour objectif de **maintenir la capacité nourricière « Terre et Mer » de la région pour une alimentation saine et durable**. La Région souhaite donner l'impulsion d'une **approche circulaire et systémique** pour atteindre cet objectif, appuyant son action sur 3 axes majeurs :

- **Le renouvellement des générations, l'emploi et le développement des compétences**  
Cet axe vise à répondre à notre priorité majeure de l'installation et la transmission des exploitations agricoles, des activités de pêche et d'aquaculture. Mais il s'agit également de former et favoriser le recrutement de la main d'œuvre salariée, y compris en industrie agroalimentaire. Cet axe vise aussi à

travailler sur l'attractivité des métiers, en fédérant les acteurs autour de cet enjeu et en valorisant ces métiers.

- **Une alimentation durable et diversifiée assurant sa fonction nourricière**

La Région confirme le nécessaire repositionnement de l'alimentation au centre des préoccupations tant des décideurs publics que des citoyens. Pour remplir la fonction nourricière, les outils productifs doivent rester performants et compétitifs tout en répondant aux enjeux de durabilité grâce à l'investissement et l'innovation. Par ailleurs, la force de l'agriculture ligérienne réside dans sa diversité de production au travers des filières agricoles et halieutiques mais aussi au travers de la diversité de systèmes de production. Cette richesse assure un équilibre plus résilient des systèmes. Enfin, le territoire régional bénéficie d'un potentiel pour nourrir sa population locale mais également pour exporter une partie de la production hors des frontières régionales et nationales. L'approvisionnement local reste un enjeu majeur mais la capacité d'exportation de certaines filières doit pouvoir se maintenir voire se développer.

- **Des solutions pour préserver nos communs : eau, énergie, carbone, biodiversité, sols**

La préservation des biens communs est non seulement une nécessité pour une production alimentaire durable mais c'est également un catalyseur d'innovations et de solutions. L'eau, la biodiversité, l'énergie et le carbone, les sols, sont autant de ressources à protéger pour assurer la production alimentaire d'aujourd'hui et de demain. La forêt, brique fondamentale de l'écosystème, joue un rôle majeur dans cet équilibre.

Les changements rapides (sociétaux, climatiques, géopolitiques) nécessitent d'innover pour s'adapter. La Région confirme son engagement dans le soutien aux collectifs : faire émerger l'innovation et la faire adopter nécessite de travailler en transversalité, en croisant les filières, les métiers et les compétences. Dans cet esprit, la Région a à cœur de faire coopérer les acteurs ligériens mais également de leur faciliter l'ouverture vers d'autres acteurs et territoires nationaux, européens et internationaux.

D'une façon transversale et en lien avec sa politique d'innovation, la Région souhaite agir envers les différents enjeux que rencontrent les filières alimentaires en proposant un outil pour le plus grand nombre, **la Démarche de Transition**.

## 2. Les leviers d'actions pour servir cette vision et atteindre les objectifs

### 2.1- Le renouvellement des générations, l'emploi et le développement des compétences

Le renouvellement des générations en agriculture, en pêche et en aquaculture répond non seulement à l'enjeu du maintien d'une production diversifiée mais répond aussi à l'enjeu de limitation de la concentration des outils de production, liée à l'augmentation de la taille des entreprises (+ 18 ha en 10 ans de surface agricole utile moyenne). Outre le soutien direct à l'installation, d'autres leviers existent pour favoriser le renouvellement des générations, y compris de la main d'œuvre salariée : formation, réduction de la pénibilité, communication sur les métiers, etc. Parmi les outils mis en œuvre par la Région, certains se voient renforcés et de nouveaux outils seront proposés.

#### *Installation agricole et transmission*

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA), aide à l'installation co-financée par des fonds FEADER gérés par la Région, est en cours de révision, en concertation avec la profession. Plus simple et plus lisible, ce dispositif proposera moins de modulations que l'actuelle DJA. Le Plan d'Entreprise actuellement demandé aux jeunes agriculteurs évolue vers une Etude d'Installation plus approfondie et transversale, véritable outil de pilotage de l'exploitation. Son contenu incite les jeunes agriculteurs à réfléchir aux questions environnementales, sociales et de gestion des risques pour une meilleure résilience. Cette nouvelle DJA en Pays de la Loire devrait être effective au 1er trimestre 2024.

Par ailleurs, afin d'accompagner au mieux la diversité de porteurs de projet, la Région souhaite compléter son accompagnement par des instruments financiers. Des travaux sont en cours pour renforcer l'action de la Région sur les garanties, et proposer potentiellement un fonds de prêts d'honneur et une réflexion sur le foncier agricole, en s'appuyant sur le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et

d'Egalité des Territoires) et les priorités Régionales afin d'assurer la pérennité des terres et activités agricoles et sylvicoles garantes d'une alimentation de qualité et de proximité.

Enfin, pour favoriser la transmission des exploitations, le **dispositif Territoires Pilotes**, déployé depuis 2020, a permis à cinq territoires (un par département) d'expérimenter sur trois ans des actions innovantes pour augmenter le taux de renouvellement agricole à l'échelle des EPCI. Cinq autres territoires sont en préparation pour un lancement fin 2022-début 2023 de leurs programmes d'actions. La Région incite d'autres EPCI à agir à l'échelle locale pour devenir Territoire Pilote, en faisant appel au fonds LEADER parce qu'une transmission anticipée et bien préparée favorise une installation sereine et pérenne.

L'action de la Région s'inscrit en complémentarité de celle de l'Etat qui sera déployée dans le cadre du pacte d'avenir agricole, annoncé en septembre 2022. En lien avec Régions de France, la Région veut participer activement à cet enjeu d'efficience et de clarification de l'accompagnement à l'installation – transmission en agriculture.

### ***Installation jeunes pêcheurs et aquaculteurs***

La filière pêche ligérienne tout comme la filière française fait face à une difficulté de renouvellement des générations due à un défaut d'attractivité des jeunes pêcheurs et des salariés (méconnaissance des métiers de la pêche), à des coûts élevés d'acquisition des navires dont le financement bancaire est difficile à obtenir et à un accompagnement insuffisant des processus de cession et d'acquisition des navires.

Dans le but d'améliorer la rentabilité, la compétitivité et l'attractivité de la pêche, la Région des Pays de la Loire accompagne les jeunes pêcheurs dans l'acquisition totale ou partielle d'un navire de pêche. De même, les modalités d'accompagnement sont renforcées pour financer les investissements de départ des nouveaux aquaculteurs par rapport aux entreprises déjà existantes : un meilleur taux d'aide, des catégories de dépenses éligibles plus nombreuses et une sélection des dossiers facilitée. Ces dispositifs sont financés par des crédits régionaux et par le FEAMPA. Les jeunes aquaculteurs peuvent également bénéficier des outils génériques d'accompagnement à la création tels que le fonds Pays de la Loire Transmission-Reprise auquel abonde la Région. Ces outils ont été particulièrement mobilisés par les jeunes spiruliniers sur la période 2014-2020.

La Région soutient également le renouvellement des salicultereurs. Il s'agit d'un dispositif historique qui évolue en 2023 afin de compenser partiellement la fin de l'aide de l'Etat et de conserver la dynamique d'installation dans ce secteur. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la **concertation globale du secteur salicole** engagée par la Région en septembre 2022.

### ***Attractivité des métiers et formation***

Dans le cadre de la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et l'orientation professionnelle (2018-2022), la Région anime un dialogue sectoriel qui vise à faire vivre le partenariat institutionnel et économique sur les thématiques emploi, formation, orientation. Un contrat d'objectifs est en cours d'élaboration afin de créer les conditions d'une coopération renforcée en matière d'emploi, de formation et d'orientation pour répondre au mieux aux besoins des entreprises et des Ligériens. Pour l'axe Orientation, sa mise en œuvre s'appuie en particulier sur le Campus des Métiers et Qualifications « Filière alimentaire de demain ».

Afin d'accompagner le renouvellement des générations en agriculture et pour maintenir la vitalité de nos territoires, la Région soutient la formation des demandeurs d'emploi, dont certains s'orientent vers l'agriculture. La Région soutient également les porteurs de projets en agriculture, en abondant le Compte personnel de formation de salariés souhaitant monter en compétences et suivre une formation à la création ou reprise d'exploitation agricole (CREA).

## **2.2- Produire une alimentation durable et diversifiée assurant sa fonction nourricière**

Le territoire ligérien se caractérise par une grande diversité de production, ce qui lui vaut d'être considéré dans le dernier recensement général agricole comme « **une petite France où quasiment toutes les productions nationales sont présentes** ». Pour maintenir cette **richesse** permettant d'assurer une fonction nourricière large et un équilibre territorial plus résilient, les outils productifs doivent rester performants et compétitifs tout en répondant aux enjeux de durabilité. Les dispositifs de soutien à l'investissement restent nécessaires, particulièrement dans un contexte économique instable. L'intense concertation (plus de 60 réunions) menée dans

le cadre du FEADER a permis de réviser les modalités pour soutenir des investissements favorisant le virage de la transition agroécologique.

La structuration de filières, traditionnelles ou émergentes, au travers de marchés diversifiés est également un atout pour renforcer la sécurité alimentaire. La Région poursuit son accompagnement des filières, des entreprises et des territoires visant à développer et structurer l'approvisionnement des marchés et à favoriser une rémunération juste des producteurs, en cohérence avec la priorité 14 du SRDEII 22-28 qui souligne la nécessité de renforcer la résilience de notre système alimentaire et l'importance de relocaliser notre alimentation. Cet axe répond à l'ambition 5 du plan Région Santé 22-28 voté en juin 2022, visant à favoriser une alimentation saine à travers différentes approches : équilibre alimentaire, alimentation et activité sportive, alimentation locale et développement durable, bien manger pour être en bonne santé.

#### ❖ Soutien à l'investissement

##### ***Investissement en élevage***

Le contexte géopolitique actuel autour des questions sur l'autonomie alimentaire et énergétique, ainsi que sur la biosécurité en élevage traduit un besoin fort exprimé par les filières d'élevage ligériennes sur la prochaine programmation FEADER. Ainsi, il est proposé d'accompagner préférentiellement les projets pour les exploitations agricoles ayant pour objectif de réduire leur impact sur le changement climatique (bâtiment BEBC). Les projets favorisant la biosécurité bénéficieront également d'un soutien renforcé, l'objectif étant de réduire la vulnérabilité face aux crises sanitaires. Les dispositifs concernant le bien-être animal seront maintenus.

Par ailleurs, afin de répondre à l'enjeu du renouvellement des générations, la Région maintient un soutien prioritaire aux jeunes agriculteurs (JA) et aux nouveaux installés et accompagnera les projets de mises aux normes sur les effluents d'élevage pour les JA (enveloppe spécifique de la Région en compensation du retrait de l'Etat) en cohérence notamment avec sa politique relative aux aires d'alimentation de captages. Ce dispositif révisé sera opérationnel au premier semestre 2023.

##### ***Investissement en production végétale***

La filière du végétal en Pays de la Loire est dynamique et diversifiée (grandes cultures et filières du végétal spécialisé -arboriculture, maraîchage, viticulture, horticulture, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, semences, houblon...). Cette filière d'excellence est au cœur de multiples enjeux : croissance de la demande en protéines végétales, changement climatique, crise énergétique, eau... La concertation menée dans le cadre du FEADER tient compte de ces nouvelles attentes et des besoins des exploitants. Le soutien aux projets d'investissement en production végétale visera des investissements durables (réduction de la consommation en eau, réduction de l'usage des phytosanitaires, ...) et contribuera à la priorité de renouvellement des générations. Ce dispositif révisé sera opérationnel au second semestre 2023.

##### ***Investissement en transformation à la ferme***

Pour accroître la valeur ajoutée au bénéfice des exploitants agricoles et favoriser les circuits de proximité sur l'ensemble du territoire régional, la Région soutient l'investissement dans les ateliers de transformation des produits agricoles par les agriculteurs. Le dispositif prévu dans le cadre du FEADER a connu une forte croissance depuis 2019. Il est en cours de révision tenant compte des évolutions sociétales et de l'évolution des produits transformés. Ce dispositif révisé sera opérationnel au second semestre 2023.

##### ***Investissement dans les industries agroalimentaires***

La transformation, créatrice de valeur ajoutée, est un maillon stratégique du secteur alimentaire. Les sites de transformation répartis sur le territoire régional constituent un véritable maillage industriel. Ils sont pourvoyeur d'emplois, contribuent à la structuration des productions agricoles et au dynamisme rural. En région, ils génèrent 14 milliards d'euros de CA par an et constituent le **1er secteur industriel régional en termes d'emploi** (48 000 salariés, soit 25 % de l'effectif industriel). Malgré ses faibles marges, le secteur doit réaliser des investissements importants et fréquents. La Région soutient ces investissements au titre du dispositif ARIAA-FEADER. L'évaluation de ce dispositif sur 2014-2020 a confirmé la pertinence des subventions accordées : impact positif sur l'économie

locale, en particulier pour les PME et l'amont agricole. Suite à la concertation menée en 2022, la sélection des projets sera renforcée dès 2023 pour soutenir les entreprises les plus vertueuses en matière de proximité, qualité, santé, performances environnementales et sociétales.

### ***Equilibre entre les ressources en eau et les besoins***

Pour assurer une production alimentaire suffisante et de qualité, les productions végétales et animales ont besoin d'eau. Or les déficits de pluviométrie sont de plus en plus fréquents et sévères et pourraient devenir la norme. Plusieurs solutions peuvent être mobilisées pour améliorer l'équilibre entre les ressources et les besoins, notamment l'adaptation des cultures en fonction de leurs besoins en eau (quantité et saisonnalité) et une meilleure efficience des pratiques et matériels d'irrigation. Cependant, pour assurer la sécurité alimentaire tout en limitant la pression sur les cours d'eau en période sèche, il apparaît nécessaire de permettre le stockage de l'eau hors période d'étiage, en particulier la récupération des eaux pluviales. La Région s'empare du sujet dans le cadre de son implication dans les instances de gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin Loire Bretagne (notamment en tant que membre du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne) et aussi en lien avec ses stratégies sur l'eau déclinées en 2 volets : qualitatif et quantitatif.

### ***Equilibre entre les ressources en énergie et les besoins***

L'actualité géopolitique a mis en exergue l'enjeu de l'autonomie énergétique. La production alimentaire est particulièrement vulnérable à la dépendance énergétique, pouvant mettre en péril la sécurité alimentaire. La Région s'engage pour accroître l'autonomie énergétique des filières en travaillant en transversalité avec l'ensemble des secteurs économiques et s'appuyant sur les différentes technologies et modes de production d'énergie décarbonée.

#### ***❖ Soutien à la structuration de filières diversifiées***

De nouvelles filières émergent en Pays de la Loire, en lien avec les nouvelles attentes sociétales et l'adaptation au changement climatique. C'est le cas de la filière micro-algues pour laquelle une feuille de route a été votée en 2020, de la filière Houblon ou encore des productions de biomatériaux. Ces filières, génératrices de valeur ajoutée, sont soutenues par la Région. Les filières plus traditionnelles sont également accompagnées pour favoriser leur développement et maintenir le potentiel de diversité. Dans le cadre de la prochaine programmation FEADER, le soutien aux élevages valorisant les races menacées sera maintenu et élargi aux filières avicoles. Le soutien à la filière apicole sera également poursuivi avec une simplification du dispositif pour le rendre plus accessible. Enfin, le plan d'actions pour le développement des filières qualité en Pays de la Loire, voté en décembre 2019, sera mis à jour en s'appuyant sur les partenaires, notamment la Fédération des Filières Qualité (FFQPL). Parmi ces filières, la production de sel artisanal s'engage dans une nouvelle dynamique de structuration, soutenue par la Région.

#### ***Soutien à la filière Agriculture biologique***

Après un fort développement de la production de 2015 à 2020 tirée par une croissance à deux chiffres de la consommation, le contexte économique actuel de l'agriculture biologique entraîne un repli et un déséquilibre du marché de la bio impactant fortement les exploitations agricoles biologiques ligériennes.

Dans ce contexte, la Région doit réagir rapidement en adaptant son soutien aux filières bio. Le premier enjeu est de maintenir les surfaces et les exploitations aujourd'hui converties au bio (12,3% des surfaces en Pays de la Loire). **Pour cela, la Région va mobiliser des crédits FEADER (reliquats de la programmation 14-22) et des crédits régionaux et/ou de l'Agence de l'Eau pour poursuivre l'aide au maintien en bio (MAB) sur l'année 2023** dont le plafond a été relevé en 2022 à 10 000 € par an et par exploitation. Par ailleurs, la Région va également continuer à aider les exploitations en agriculture biologique pour les projets d'installation et de transmission. Enfin, la structuration des filières pour servir les besoins des marchés, du local à l'international, sera particulièrement soutenue, avec une attention particulière à la coopération des acteurs. La Région continuera également de soutenir fortement l'innovation et le transfert de connaissance favorisant la résilience des exploitations en bio, notamment sur les enjeux liés au changement climatique. Enfin, la Région poursuivra ses efforts sur l'approvisionnement local en agriculture biologique dans les lycées.

### **Promouvoir la production de sel artisanal en Pays de la Loire**

Première région française pour la production artisanale de sel marin, la Région compte plus de 540 producteurs à titre principal. Reposant sur des pratiques de production à la fois ancestrales et respectueuses de l'environnement, l'activité fait intrinsèquement partie du patrimoine économique, touristique et culturel régional. Le sel et la fleur de sel ont obtenu plusieurs labels (Label rouge, IGP et Agriéthique). Par ailleurs, le métier attire et la dynamique d'installation est croissante. Néanmoins, une concertation organisée à l'initiative de la Région en septembre 2022 a mis en évidence des points de fragilité : peu de données socio-économiques disponibles, peu d'instances de discussion au sein de la filière, le retrait de l'Etat dans l'aide à l'installation à compter de 2023, des enjeux fonciers et environnementaux. La Région souhaite activer les leviers qui relèvent de sa compétence pour accompagner la filière. A cet effet, des séquences de travail collectif permettront de préciser les actions régionales à développer, qui seront alors présentées dans **une feuille de route salicole lors du 1<sup>er</sup> semestre 2023**.

#### **❖ Structuration de marchés diversifiés**

##### **L'approvisionnement local dans les lycées**

Favoriser l'approvisionnement en produits locaux et de qualité dans les lycées, et plus généralement dans la restauration scolaire et dans la restauration collective, est une action vertueuse à de multiples égards : valoriser la diversité et la qualité des productions agricoles et halieutiques régionales, renforcer l'ancrage des activités agricoles et alimentaires sur les territoires, créer du lien entre les opérateurs des filières agricoles, les filières alimentaires et les collectivités (notamment dans le cadre des PAT), sensibiliser les convives à leur alimentation et à la santé, répondre voire dépasser les objectifs fixés par la loi EGALIM (100% de produits régionaux sur les filières viandes bovine et volailles), ...

**En cohérence avec sa stratégie Santé**, l'action de la Région s'attache à accompagner de manière étroite les opérateurs de la restauration collective dans les lycées pour les aider à atteindre les objectifs fixés par la Région (100 % de produits français avec au minimum 50 % de produits régionaux et 20 % de produits bio et labellisés). Le suivi des données produites via le logiciel EASYLIS permet de piloter de manière très précise les actions ciblées utiles pour chacun des lycées de la Région et ainsi contribuer aux ambitions régionales.

L'action de la Région porte également sur l'accompagnement de projets structurants permettant de favoriser l'approvisionnement en produits locaux : ainsi, à titre d'exemple, le projet APPROLOCAL, site de commandes en ligne mis en œuvre par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, initié en 2021 poursuit son déploiement au service des filières agricoles et des acteurs de la restauration collective ; de son côté, le projet APHLLO, projet pilote qui vise à soutenir le développement des filières pêche-aquaculture et favoriser l'approvisionnement des produits de la pêche et de l'aquaculture dans la Restauration Hors domicile (RHD) s'appuie sur un partenariat entre les acteurs des filières halieutiques sous l'égide du SMIDAP, la Chambre d'agriculture et les opérateurs de la restauration scolaire. De nouveaux projets s'inscrivant dans cette logique structurante pourront être accompagnés.

##### **Accélérer l'internationalisation des filières agricoles et viticoles**

Pour accompagner le développement de l'export des productions ligériennes, la Région a lancé l'Accélérateur à l'international. Dédié à l'internationalisation des filières régionales stratégiques (viande bovine, viticulture...), le dispositif vise à détecter les opportunités d'affaires dans le monde et à proposer un plan d'actions adapté à chaque type d'entreprise (primo exportateur, exportateur régulier ou aguerri). L'objectif est d'amener les filières et les entreprises à construire une stratégie à l'export de manière cohérente entre leurs capacités d'exportation et les opportunités identifiées. Pour les accompagner, la Région s'appuie sur plusieurs partenaires dont l'équipe Food Loire, soutenue par la Région. Un nouvel outil de promotion des produits à l'export, Tasty Loire, a par exemple été lancé en octobre 2022.

### **2.3- Des filières porteuses de solutions pour préserver les biens communs**

L'objectif de maintenir une production alimentaire durable engage à s'assurer de la préservation des ressources, tant pour limiter l'impact des productions sur l'environnement que pour garantir un accès à ces ressources, nécessaires à la production. Les leviers de la Région sont divers : incitation à la transition agroécologique sur l'ensemble du territoire et de manière renforcée sur des zones sensibles, soutien aux productions fournissant des

services environnementaux, soutien à la filière forêt-bois. La dimension collective est un facteur de réussite, tant pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques que pour obtenir un réel impact à l'échelle des territoires.

### ***Des services environnementaux rendus par la pisciculture extensive en étang et la conchyliculture***

Les Pays de la Loire font partie des quelques régions françaises qui comptent une production piscicole extensive en étangs. Les espèces élevées sont de bas niveau trophique et s'alimentent avec la production naturelle de l'étang. Par ailleurs, ces étangs peuvent constituer des habitats d'intérêt pour des espèces remarquables, et plusieurs études en cours visent à quantifier les services écosystémiques qu'ils rendent (ex. puits de carbone, dépurateur des masses d'eau, réserve hydrique). Malheureusement, plusieurs aléas pèsent sur cette filière (préddation, sécheresse). Depuis 2010, la Région a donc fait le choix de l'accompagner dans une logique de soutien « aqua-environnemental » pour les services rendus par les bénéficiaires qui s'engagent, en contrepartie de l'aide régionale, à respecter les bonnes pratiques de gestion piscicole extensive pendant une durée de 5 ans.

Pour ce qui concerne la conchyliculture, l'activité fournit plusieurs services écosystémiques : filtration de l'eau favorisant la photosynthèse, réduction des risques d'eutrophisation et effet récif pour la faune et la flore marine. Comparé aux autres types de productions animales, l'élevage de moules de bouchot contribue le plus faiblement au réchauffement climatique avec une estimation de 296 kg de CO<sub>2</sub> par tonne de protéines consommables (INRAE, 2018). Les points d'amélioration concernent quelques opérations mécanisées - nettoyage, conditionnement et surtout transport - consommatrices d'énergies fossiles. La Région mobilise le FEAMPA pour financer des équipements plus performants du point de vue environnemental.

### ***Protéger les zones sensibles : les captages prioritaires***

Suite à l'approbation de la Stratégie régionale sur les captages prioritaires, validés par les élus régionaux en session d'octobre 2021, la Région a engagé des réflexions avec ses partenaires afin de mettre en œuvre un plan d'actions visant à améliorer la qualité de la ressource en eau sur les zones de captages.

Ces mesures, encore en cours de finalisation devront permettre une réduction de l'utilisation des phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captages en associant l'ensemble des acteurs.

Plusieurs pistes sur des territoires d'expérimentations ou des dispositifs permettront d'améliorer les pratiques et de limiter les transferts de molécules (mise en place de haies et infrastructures agroécologiques par exemple). La Région mobilisera le FEADER pour le soutien à l'implantation de haies, à l'agroforesterie et à la transition des pratiques par une nouvelle aide forfaitaire, ouverte à partir de 2023. Par ailleurs, **la Région a engagé des discussions avec l'Etat pour mobiliser des moyens plus importants que ceux prévus initialement sur les MAEC surfaciques** (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques) en Pays de la Loire (financement Etat/FEADER).

Enfin, la Région s'attachera à favoriser la transparence des données sur l'eau et renforcera son implication dans la gouvernance de la politique de l'eau.

### ***Limiter les émissions de carbone***

L'agriculture, bien qu'émettrice de gaz à effet de serre, contribue également au stockage du carbone. Des connaissances récentes montrent l'intérêt notamment des prairies, entretenues par l'élevage. La Région se mobilise pour valoriser les externalités positives de l'agriculture sur l'atténuation du changement climatique. Ainsi, la filière est incitée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre notamment du Label Bas Carbone. Afin de renforcer ces démarches, des travaux seront engagés pour structurer un marché régional de crédits carbone volontaires, permettant de valoriser les efforts des producteurs. Une approche transversale et territoriale sera nécessaire (démarches des entreprises et des acteurs publics). Les PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial), élaborés par les EPCI, pourront être un support de cet engagement.

Concernant les activités de pêche, certains règlements européens rendent difficiles leur décarbonation. La Région Pays de la Loire, occupant la présidence du groupe de travail sur la pêche à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), porte une attention particulière à la révision de la Politique Commune de la Pêche (PCP) et mènera, dans ce cadre, des actions de lobby auprès des instances européennes.

### **Soutien à la filière Forêt-Bois**

Plus que jamais au cœur des préoccupations et questionnements sociétaux, la forêt et les espaces boisés s'inscrivent comme une solution durable et une réponse dans la lutte contre le réchauffement climatique. Aujourd'hui, aucun matériau de construction n'égale le bois dans sa performance environnementale. Présenté comme une vraie solution écologique et reconnu comme performant, renouvelable et efficace, il est essentiel d'aller au-delà des plantations d'arbres comme solution à la compensation d'émissions de gaz à effet de serres. Il est primordial de mener des actions de réduction de nos émissions en parallèle du développement des plantations et des usages de matériaux biosourcés. Il est enfin nécessaire de penser global, de la plantation et du boisement des villes et des campagnes, en passant par l'amélioration et l'entretien de ces espaces, jusqu'à leur utilisation dans nos constructions, nos meubles et nos usages au quotidien.

En application des orientations du Plan de soutien à la filière forêt – bois régionale adopté en octobre 2019, la Région accompagne la dynamique de la filière forêt – bois régionale, de l'amont à l'aval suivant 5 axes stratégiques :

1. Assurer la gestion durable, la mobilisation de la ressource et le renouvellement de la forêt
2. Développer la filière bois et ses débouchés,
3. Renforcer la compétitivité et accompagner la mutation industrielle des entreprises de la filière,
4. Consolider la filière forêt-bois régionale : territoires, formation – emploi, communication
5. Valoriser les services environnementaux et sociétaux de la forêt et du bois.

Ces enjeux seront confortés et amplifiés dans le contexte du transfert Etat – Région sur la gestion des mesures forestières mises en œuvre dans le cadre du FEADER. La Région pilotera désormais les dispositifs d'aides ciblés sur les propriétaires forestiers pour favoriser la mobilisation, le reboisement, l'amélioration des forêts et la préservation de la ressource forestière, tenant compte notamment de la vulnérabilité des forêts face aux modifications du climat et aux incendies. La Région poursuit également son soutien à l'agroforesterie.

Ces ambitions régionales seront réaffirmées dans le cadre de l'actualisation du Plan régional adopté en 2019.

### ***Une vision circulaire des enjeux et des ressources à préserver***

Une des clés de réussite de la transition écologique est la transversalité et la capacité à développer une vision circulaire des enjeux et des ressources à préserver formant un unique écosystème. Au-delà des leviers décrits ci-dessus, la Région est pleinement mobilisée sur la préservation de la biodiversité, des sols, des paysages et de la ruralité mais aussi sur la réduction des déchets et du gaspillage et l'évolution des emballages.

### **2.4- L'innovation comme moteur de transition**

#### ***La Démarche de transition pour engager le plus grand nombre d'agriculteurs dans une transition***

En cohérence avec ses responsabilités envers le secteur agricole, la Région souhaite agir envers les nombreux enjeux que rencontrent les filières alimentaires en proposant un outil pour le plus grand nombre, **la Démarche de Transition**.

Nouveau dispositif élaboré par la Région en concertation avec la profession, il s'adressera à tout agriculteur faisant une demande d'aide FEADER (installation et investissement). L'accès à ces aides sera conditionné à l'engagement du bénéficiaire dans une **démarche de transition** qui comprendra un **autodiagnostic 360°** de l'exploitation sur les trois piliers du développement durable et **le suivi d'une formation labellisée**. Le diagnostic identifiera des pistes de perfectionnement dont le bénéficiaire pourra se servir pour le choix du thème de la formation labellisée qu'il suivra, formation qui sera financée par le FEADER. Il aura également accès aux dispositifs de la Région et de l'Etat pour s'engager ensuite librement et concrètement dans une transition agroécologique. L'objectif de la démarche de transition **est d'amener le plus grand nombre d'agriculteurs** à une réflexion sur le niveau de résilience de leur système de production et de leur donner les moyens d'engager sa transformation.

#### ***Transversalité des compétences et des filières pour répondre aux enjeux de société et aux besoins de terrain***

Comme indiqué plus haut, l'alimentation est au croisement de multiples transformations dans un contexte mondial percuté par des événements soudains et souvent subis. Les acteurs de la filière doivent faire preuve d'anticipation, d'innovation, d'adaptation mais aussi de capacité à travailler collectivement, en transversalité.

Pour soutenir les acteurs ligériens dans ce challenge, la Région souhaite rendre son soutien à l'innovation plus performant et plus agile en favorisant, d'une part, le **croisement des compétences** pour renforcer la vision circulaire et en renforçant, d'autre part, le **continuum recherche-innovation** pour accélérer et élargir la diffusion et l'adoption des innovations.

En s'appuyant sur le SRESRI 21-27 (Schéma Régional Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation), la Région souhaite renforcer le dialogue entre les acteurs de la recherche fondamentale, les structures de transfert et de valorisation de la recherche et les acteurs économiques. Un **comité « innovation agricole »** permettra ce dialogue pour partager les enjeux prospectifs de la filière agricole en cohérence avec les priorités de recherche et d'innovation sur d'autres secteurs, notamment sur l'alimentation, la pêche et l'aquaculture mais aussi sur d'autres secteurs comme la santé. Ce comité permettra de répondre à l'objectif 8 du SRESRI, visant à prendre en compte les enjeux sociétaux pour éclairer les grands axes de recherche de la communauté académique. A cet effet, il sera établi un lien avec le CCRRDT (comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique). Concernant le domaine de la pêche et l'aquaculture, la mesure Innovation du FEAMPA sera mobilisée. Enfin, les acteurs de la filière, de l'amont à l'aval, pourront bénéficier du FEDER au même titre que les autres secteurs économiques, notamment concernant les projets et infrastructures de recherche.

Par ailleurs, la Région proposera de faire **appel à des experts de différents domaines** (climat, santé, agronomie, économie, ...) afin de prendre de la hauteur pour une vision prospective et circulaire. Ces experts pourront intervenir dans le cadre du comité innovation mais aussi lors d'évènements ou réunions organisés par la Région. Pour renforcer cette ouverture, la Région poursuit également son investissement dans les **réseaux de coopération nationaux et européens**, favorisant l'accès aux financements pour les acteurs académiques et économiques.

### ***Innover et diffuser***

Pour accélérer le transfert des connaissances, la Région soutiendra particulièrement les **actions visant à diffuser et permettre l'adoption de l'innovation**, comme des journées techniques ou des démonstrations, **portées par des collectifs**.

Enfin, la Région poursuivra son implication dans les **réseaux Agrifood Tech** pour permettre aux acteurs de la filière de bénéficier des innovations technologiques. La richesse de l'écosystème régional permet également aux développeurs de solution de tester leurs produits et services dans des conditions réelles d'utilisation. La collaboration « développeurs – utilisateurs » sera encouragée.

En conclusion, l'**ambition stratégique régionale pour l'alimentation** s'appuiera sur les outils existants pour soutenir la filière qui seront renforcés par plusieurs leviers, déclinés dans les prochains mois. La Région, en tant qu'autorité de gestion régionale, se saisit du FEADER pour soutenir particulièrement le renouvellement des générations en agriculture et l'investissement favorisant la transition écologique. La Région s'appuie également sur le FEAMPA pour soutenir les pêcheurs et aquaculteurs, visant aussi le renouvellement des générations, l'investissement et l'innovation. Une stratégie pour la filière Sel sera adoptée, en concertation avec les acteurs. Enfin, pour engager plus fortement le territoire dans la transition écologique, la Région poursuivra son soutien à l'agriculture biologique pour maintenir les exploitations actuellement en bio ainsi que les démarches visant à réduire l'impact carbone, notamment grâce aux Fermes Bas Carbone et à la filière foret-bois. L'innovation sera un moteur dans cette transition.

## **3. MODALITES MISE EN ŒUVRE**

### **3.1- Nouvelle organisation territoriale des services régionaux**

Dans le cadre du décroisement Etat-Régions sur le FEADER 2023/2027, la Région bénéficie d'un transfert insuffisant d'agents de l'Etat. Afin que cette programmation du FEADER soit la plus opérationnelle possible, des agents supplémentaires ont été recrutés au sein des services de la Région.

De plus, la Région a souhaité maintenir la proximité des services régionaux au sein des départements. De ce fait, une équipe d'agents régionaux sera présente dans chaque préfecture de départements afin d'offrir un service de proximité.

### **3-2 Crédits mobilisés**

La stratégie « Terre Mer, agissons pour une alimentation durable », détaillée dans ce rapport, constitue un cadre d'orientations pour guider l'action de la Région Pays de la Loire dans son soutien à la filière. Les leviers présentés ci-dessus seront soutenus par les crédits régionaux votés annuellement par l'Assemblée plénière et par les crédits européens dont la Région est gestionnaire. Le programme FEAMPA géré par la Région, pour soutenir les projets des pêcheurs et des aquaculteurs, est doté de 17,14 M€ et le programme FEADER 23-27 mis en œuvre par la Région pour soutenir l'agriculture et l'alimentation est doté de 194 M€ (dont 15% sont dédiés au développement rural par le dispositif Leader). Des reliquats du plan de relance européen intégrés à la programmation FEADER 14-22 seront également mobilisés en 2023 et 2024, à hauteur de 30 M€ environ pour soutenir notamment l'installation des jeunes agriculteurs et le maintien en agriculture biologique.

Pour mobiliser les crédits FEADER et FEAMPA, des contreparties nationales sont nécessaires. La Région mobilisera à cet effet plus de 100 M€ (près de 2,5 M€ pour le FEAMPA et près de 95 M€ pour le FEADER). Dans le cadre du transfert de compétences sur le FEADER, il est prévu que l'Etat transfère annuellement 9,2 M€ de crédits à la Région Pays de la Loire. D'autres co-financements seront également mobilisés auprès notamment des EPCI (Leader), des Départements, de l'ADEME ou encore de l'Agence de l'Eau.

La mobilisation de ces crédits permettra, entre autres, de soutenir plus de 4000 projets d'investissement dans les exploitations agricoles, 140 projets d'investissements aquacoles dont 50 dans le cadre de projets d'installation, 70 projets d'industries agroalimentaires et 25 projets de transformation-commercialisation des produits halieutiques, plus de 3000 installations de jeunes agriculteurs et 30 installations de jeunes pêcheurs.

### **3.3- Simplification**

Comme annoncé dans le rapport « La Région Pays de la Loire, autorité de gestion des mesures non surfaciques du FEADER pour la période 2023-2027 » voté en mars 2022 par l'Assemblée plénière, plusieurs leviers de simplification sont activés. Le premier se situe dès l'élaboration des dispositifs. Trois mots-clés ont guidé l'élaboration des programmes FEADER et FEAMPA : **simplification, lisibilité, contrôlabilité**. Cela se traduit par exemple par des arbitrages concentrant le FEADER sur les plus gros dispositifs ou limitant le nombre de taux d'aide publique différenciés et le nombre de critères de sélection. Un important travail, mené en transversalité et partagé avec d'autres Régions, est également engagé pour la dématérialisation des dispositifs. Le programme FEAMPA, lancé le 18 octobre dernier, permet dès à présent aux porteurs de projet de déposer leur demande d'aide en ligne.

D'autres options ont été retenues pour accélérer la gestion des dossiers de demande d'aide, comme la simplification de la gouvernance et le processus de décision.

Enfin, pour rendre les dispositifs d'aide de la Région visibles et accessibles, un important travail de communication sera mené à destination des publics-cibles de ces aides.

### **3.4- Efficience des crédits publics**

La recherche d'efficience dans l'utilisation des crédits publics est un objectif constant et partagé. Cependant, le contexte économique nous pousse à redoubler d'efforts pour accompagner au mieux le plus grand nombre de projets. Cela nécessite une concertation de qualité entre financeurs publics et privés. Concernant les dispositifs d'aide publique, le dialogue avec l'Etat, ses agences et ses opérateurs, est renforcé pour permettre de consolider les dispositifs plutôt que de les doublonner. Concernant les financeurs privés, de nouvelles opportunités de financement sont travaillées au travers d'instruments financiers ayant pour but de favoriser l'accès au prêt bancaire et d'amorcer le démarrage d'activités. C'est le cas des fonds de garantie et des fonds de prêts d'honneur en cours de discussion avec les partenaires pour venir en complément des dispositifs d'aide régionaux.

Enfin, la Région vise à faciliter l'accès aux appels à projets nationaux et européens pour les acteurs régionaux. C'est le cas par exemple des dispositifs de recherche et d'innovation, au travers de France 2030 et Horizon Europe. Dans ce cadre, la Région met en place une veille pour identifier ces opportunités et les diffuse dans ses réseaux, comme les groupes d'acteurs qu'elle anime (Hub Europe, Hub Bioéconomie et Hub Agrifood Tech). Elle s'appuie

également sur les têtes de réseaux comme, Solutions&Co, Technocampus Alimentation, SMIDAP, les chambres consulaires ou les pôles de compétitivité.

Enfin, améliorer l'accessibilité aux aides publiques par une meilleure visibilité permet d'élargir le soutien de la Région à une diversité d'acteurs et de projets. Les dispositifs de soutien à l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, l'agroalimentaire et la forêt font désormais l'objet d'un plan de communication régional, utilisant de nouveaux canaux de communication comme les réseaux sociaux, l'organisation de webinaires ou la diffusion de vidéos de projets financés.

### **3.5- Gouvernance**

La stratégie « Terre Mer, agissons pour une alimentation durable » se veut être structurante pour l'avenir de nos filières alimentaires et de notre territoire et agile face aux évolutions du contexte mondial. Afin de piloter sa mise en œuvre, il est proposé d'organiser, avec l'ensemble des partenaires régionaux, une réunion annuelle de bilan et de prospective. Cet évènement sera l'occasion de faire intervenir des experts pour se ressourcer, ouvrir les débats, suivre les évolutions et ainsi anticiper pour ne pas subir.

